

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

INTERVENTIONS MIXTES EN MATIÈRE DE SYSTÈMES DE  
TRANSPORT INTELLIGENTS

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à développer et à déployer le gestionnaire artériel associé à la gestion des systèmes de transport intelligents.

Le projet comprend les services professionnels et techniques requis pour la réalisation des études et le développement du gestionnaire artériel ainsi que la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des équipements, la réalisation des infrastructures souterraines, le déplacement des utilités publiques, le cas échéant.

Le projet requiert également l'embauche du personnel ainsi que les frais pour l'achat et l'installation du mobilier et des équipements du Centre de gestion de la mobilité intelligente.

Le projet peut également nécessiter l'acquisition des immeubles et des servitudes requis pour sa réalisation.

**2.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

LOCALISATION

**3.** Le projet décrit aux articles 1 et 2 est localisé à la fois sur des voies de circulation relevant du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et des rues du réseau local de la ville.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

**4.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 3 000 000 \$.

**TOTAL : 3 000 000 \$**

Annexe préparée le 14 janvier 2022 par :

---

Marc des Rivières, directeur  
Service du transport et de la mobilité intelligente